

ARRETE N° 09/2024a : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECO-FOURRIERE DU 29 JUILLET AU 24 AOUT 2024 INCLUS

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les jours et horaires d'ouverture de l'Eco-fourrière intercommunale du 29 juillet au 24 août 2024 inclus, en raison des absences de personnel et des contraintes d'exploitation.

CONSIDERANT, par ailleurs, la moindre affluence des enlèvements de véhicules et des visites du public en période d'été,

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sera **ouverte** :

- **De 9h00 à 17h00**, sans RDV, les jours suivants :
 - . le lundi 29 juillet, le mercredi 31 juillet,
 - . le jeudi 01 août, le vendredi 02 août, le lundi 05 août, le mercredi 07 août, le jeudi 08 août, le vendredi 09 août, le mardi 20 août, le mercredi 21 août, le vendredi 23 août ;
- **De 09h00 à 12h00**, sans RDV, les jours suivants :
 - . le mardi 30 juillet,
 - . le mardi 06 août, le lundi 12 août, le mercredi 14 août, le lundi 19 août, le jeudi 22 août ;
- **De 13h00 à 17h00**, sans RDV, les jours suivants :
 - . le mardi 13 et le vendredi 16 août 2024 ;

ARTICLE 2 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera **fermée** :

- . le samedi 10 août 2024 ;
- . le samedi 17 août 2024.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **25 JUIL. 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **25 JUIL. 2024**

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal